

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
Website: www.au.int

SC21253 – 133/2/15

CONSEIL EXECUTIF

Trente-deuxième session ordinaire

22 - 26 janvier 2018

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/1075 (XXXII)Rev.1

Original : anglais

**RAPPORT DE MISSION D'ÉVALUATION POUR ACCUEILLIR LE
CENTRE AFRICAIN DES RESSOURCES MINÉRALES (AMDC)**

Du 26 décembre 2017 au 12 janvier 2018

**RAPPORT DE MISSION D'ÉVALUATION POUR ACCUEILLIR LE CENTRE
AFRICAIN DES RESSOURCES MINÉRALES (AMDC)
Du 26 décembre 2017 au 12 janvier 2018**

I. Introduction

1. Une délégation de la Commission de l'Union africaine (CUA), composée d'un expert technique principal du Département du commerce et de l'industrie et d'un représentant du Bureau du Conseiller juridique, a entrepris une mission de réévaluation des États membres de l'UA qui avaient précédemment manifesté leur intérêt pour accueillir le secrétariat du Centre africain pour le développement des ressources minérales (AMDC), notamment le Soudan, la Zambie, le Kenya et la Guinée. La mission a été effectuée à Khartoum (Soudan) du 26 au 29 décembre 2017 ; à Lusaka (Zambie) du 3 au 5 janvier 2018 ; à Nairobi (Kenya) du 8 au 9 janvier 2018 ; et à Conakry (Guinée) les 11 et 12 janvier 2018.

2. Dans chacun des États membres susmentionnés, la Commission a fait un bref exposé sur l'AMDC, les raisons de la tenue de ce deuxième cycle d'évaluation et les critères pour l'accueil des organes et institutions de l'UA. La Commission a expliqué que l'objectif principal des missions de réévaluation visait à assurer que ces États membres étaient toujours prêts à accueillir l'AMDC, compte tenu du temps considérable écoulé depuis l'évaluation initiale et à évaluer leurs offres respectives par rapport aux principaux critères énoncés dans les *Critères pour l'accueil des organes de l'UA* de 2005, ainsi que l'introduction de trois (3) critères supplémentaires suivants qui sont propres à l'AMDC :

- a) **Ratification du Statut de l'AMDC** - au moment de la réévaluation, l'état du Statut de l'AMDC a quatre (4) signatures et zéro (0) ratifications. Pour promouvoir l'instrument, la Commission pense que le pays qui souhaite accueillir l'AMDC doit avoir ratifié son statut comme preuve de son engagement à l'égard de la vision et des objectifs de l'AMDC qui y sont énoncés.

Le Soutien financier direct et supplémentaire à l'AMDC - L'AMDC fonctionne comme un projet depuis quatre ans. Lancé à Maputo (Mozambique) en décembre 2013, le projet AMDC a été entièrement financé par les partenaires au développement, notamment le Canada et l'Australie qui ont respectivement fourni 15 millions et 5 millions de dollars. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique a abrité le projet. Cependant, le projet AMDC est arrivé à son terme et il n'y a pas de fonds disponibles pour permettre à l'AMDC de continuer ses opérations sous la CEA. Par la suite, la CEA a écrit à la CUA le 20 décembre 2017 en proposant que l'AMDC passe de la CEA à l'UA avant le 30 avril 2018. Le 20 décembre 2017, le Département du Commerce et de l'industrie de la CUA et la CEA se sont rencontrés et ont convenu que l'AMDC passe de manière transparente vers le pays d'accueil afin de ne pas perdre l'élan compte tenu de l'importance et du succès du projet AMDC. À cet égard, un critère additionnel non substantiel mais très important a été ajouté à la liste. Le pays hôte devra

fournir un budget minimum d'au moins 2 millions de dollars EU et d'au moins 1,2 million de dollars EU par an pour une période intérimaire n'excédant pas deux (2) ans pour soutenir un personnel intérimaire et un minimum d'opérations.

- b) Fourniture d'une résidence pour le chef du Secrétariat** - De la même façon, tel qu'expliqué ci-dessus, dans l'optique de faciliter le transfert de l'AMDC dans le pays hôte avant le 30 avril 2018, le pays souhaitant accueillir l'institution devrait offrir un logement au chef du Secrétariat.

II. Évaluation

3. En plus de ce qui précède, la délégation de la CUA a rappelé à chaque État que la mission d'évaluation initiale menée en 2016 avait omis d'évaluer les États respectifs en fonction de ces critères et ainsi, le Comité des Représentants permanents (COREP) a demandé à la Commission de l'UA de faire la réévaluation et de noter les offres.

4. La fiche utilisée pour l'évaluation est divisée en deux (2) sections : (i) Section A - Exigences principales composées de dix (10) éléments de la liste de vérification extraits des critères pour l'accueil des organes de l'UA 2005 ; et (ii) Section B - Exigences supplémentaires composées des trois (3) éléments énoncés ci-dessus. Chaque élément de la liste de contrôle comporte un maximum de dix (10) points, à l'exception des critères de ratification et de résidence de la section B qui comportent un maximum de cinq (5) points chacun. À cet égard, le point maximal pouvant être atteint à partir de la feuille de pointage est de cent vingt (120) points

III. République du Soudan

5. La délégation de la Commission de l'UA a fait sa présentation aux représentants du gouvernement qui, de leur côté, ont réitéré le fort intérêt de leur gouvernement à accueillir le Centre et souscrivent pleinement à la vision du Centre - d'ajouter de la valeur aux ressources minérales du continent et de fournir une assistance technique aux États membres de l'UA pour la mise en œuvre de la Vision minière de l'Afrique. Le gouvernement a également montré qu'il était prêt à prendre en compte les exigences supplémentaires fixées par la CUA.

6. L'équipe a visité les locaux permanents proposés par le gouvernement pour accueillir le Centre. Le bâtiment était auparavant le bureau du ministère du Pétrole, du Gaz et des Mines situé à quelques mètres de la rue du Nil. La structure contient des espaces de bureaux standards, des salles d'attente, des cabinets de toilettes et des cuisines et des ascenseurs en bon état de fonctionnement. Elle contient également des salles de réunion spacieuses, une salle de conférence de 150 places et des pièces faites pour une bibliothèque. Les locaux se trouvent le long de la même rue où se situent également le bureau de pays du Programme des Nations Unies pour le développement au Soudan et plusieurs ministères du gouvernement.

7. En ce qui concerne le budget pour la période intérimaire, le gouvernement a informé la délégation de l'UA que des efforts seront faits pour négocier des fonds auprès du ministère des Finances étant donné que le budget de 2018 a déjà été approuvé.

IV. République de Zambie

8. La délégation de la CUA a rencontré un certain nombre de ministères zambiens, notamment le Ministère des mines, du tourisme, des travaux publics, de l'infrastructure et du logement et des affaires étrangères. Suite à la présentation de la Commission de l'UA, les représentants du gouvernement dans les ministères respectifs ont réaffirmé l'engagement de la Zambie à accueillir le secrétariat de l'AMDC, soulignant ses mérites dans le domaine de l'exploitation minière et sa disponibilité à répondre aux critères supplémentaires.

9. La délégation a évalué trois (3) emplacements désignés par le gouvernement de la Zambie comme étant les locaux possibles de l'AMDC :

- a. **Option 1** - située dans le nouveau complexe du ministère zambien du développement du logement et des infrastructures, en face de l'ancienne ambassade des États-Unis. Le gouvernement a affecté tout le premier étage du bâtiment à l'AMDC. La propriété comprend quatre (4) espaces de bureaux spacieux à aire ouverte qui seront équipés de postes de travail et d'un bureau séparé pour le chef de l'AMDC. Il y a des toilettes séparées désignées pour les hommes et les femmes, un cabinet de cuisine, des ascenseurs fonctionnels, des escaliers, la climatisation. Les locaux sont sécurisés 24/7 dans un complexe fermé.
- b. **Option 2** – Situé au 5ème étage du complexe immobilier du ministère zambien des Finances connu sous le nom de National Statistics House. L'étage sera partagé avec le personnel du Bureau central des statistiques, bien que les représentants du gouvernement aient indiqué que certaines réaffectations pourraient être faites pour que l'AMDC occupe à lui seul le 5ème étage.
- c. **Option 3** - Situé dans le complexe de bâtiments Mukuba Pension House, les représentants du gouvernement ont souligné l'importance symbolique de ce bâtiment qui abritait autrefois le conglomérat de cuivre zambien. Les locaux sont situés à proximité du ministère zambien des mines et sont entièrement sécurisés par des caméras de surveillance CCTV. Ils comprennent des bureaux exécutifs qui peuvent être facilement convertis en bureaux à espace ouvert, des salles de conférence, des toilettes réservées aux hommes et aux femmes.
- d. Le gouvernement a également informé la CUA qu'une parcelle de terrain a été réservée pour la construction d'une structure permanente si la Zambie est choisie pour accueillir l'AMDC.

10. En plus des bureaux, le gouvernement de la Zambie a également offert deux (2) options en ce qui concerne les propriétés résidentielles désignées pour loger le chef de l'AMDC. Les locaux résidentiels sont situés dans la région de Kabulonga à Lusaka. Un bungalow et un duplex de quatre (4) chambres respectivement, avec salle de bain, salon, salle à manger, cuisine, buanderie, cellier et un grand jardin avec un approvisionnement en eau et électricité suffisant.

11. En ce qui concerne l'exigence de ratification de l'AMDC - au moment de la présente évaluation, la Zambie avait signé l'instrument et est actuellement en train de conclure ses processus internes de ratification.

12. S'agissant du budget pour la période intérimaire, le gouvernement a informé l'équipe d'évaluation que des efforts seront faits pour négocier les fonds auprès du ministère des Finances étant donné que le budget pour 2018 a déjà été approuvé.

V. République du Kenya

13. La délégation de la CUA a rencontré le ministre chargé des ressources minérales du Kenya, qui a expliqué pourquoi le Kenya devrait accueillir l'AMDC. Il a fait référence au panafricanisme du Kenya et à sa vision d'aider l'AMDC à atteindre son plein potentiel. Il a en outre assuré la Commission de l'UA que le Kenya est disposé et prêt à financer l'AMDC, comme en témoigne l'inclusion par le gouvernement d'une ligne budgétaire approuvée à cet effet depuis la mission d'évaluation initiale en 2016 ainsi que la volonté d'augmenter le budget afin de faire face aux besoins supplémentaires.

14. La délégation de l'UA n'a visité aucune installation réservée à l'AMDC, mais le gouvernement du Kenya a assuré de pouvoir disposer des fonds nécessaires pour louer les locaux des bureaux provisoires ainsi que la résidence du chef de l'AMDC s'il est choisi pour accueillir le centre. En outre, le Kenya est prêt à construire une structure permanente pour l'AMDC.

15. Pour ce qui est de l'exigence en matière de ratification, au moment de la présente évaluation, le Kenya n'a pas encore signé ou ratifié le statut de l'AMDC, mais le gouvernement a assuré de ses meilleurs efforts pour accélérer l'achèvement du processus.

16. En ce qui concerne le budget destiné à soutenir la période intérimaire, le Kenya dispose depuis 2016 d'un budget approuvé pour l'AMDC et actuellement, un budget approuvé de 30 millions de Ksh (soit 300.000 dollars EU) a été réservé à l'AMDC. En outre, le ministère des Mines a introduit dans son cycle budgétaire une ligne budgétaire pour l'AMDC afin de couvrir des fonds supplémentaires, le cas échéant.

VI. République de Guinée

17. La délégation de la CUA a rencontré le Premier ministre, les ministres d'État au cabinet du président, le ministre des Affaires étrangères ainsi que le vice-ministre des

Mines au nom du gouvernement guinéen. Ils ont présenté diverses raisons pour lesquelles la Guinée devrait être choisie pour accueillir l'AMDC, y compris le fait que la Guinée est un pays riche en minerais avec beaucoup d'ambition dans le secteur et développe actuellement un Centre régional d'excellence pour l'exploitation minière. L'accent a également été mis sur le fait que la Guinée n'accueille actuellement aucun organe ou institution de l'UA, bien qu'elle soit l'un des membres fondateurs de l'OUA / UA. Le gouvernement a maintenu et réaffirmé l'engagement de la Guinée à accueillir l'AMDC avec l'assurance d'examiner les moyens internes pour répondre à l'exigence en matière d'appui financier supplémentaire.

18. La délégation a évalué deux (2) emplacements désignés par le gouvernement de la Guinée comme étant des locaux éventuels pour abriter l'AMDC :

- a. **Option 1** – Située dans l'Union de State City, cette propriété comprend plusieurs chambres sur trois étages. Elle a été construite comme une résidence, mais pourrait toutefois être transformée en bureau. Cette propriété nécessite une rénovation, que le gouvernement assurera si la Guinée est choisie pour accueillir l'AMDC.
- b. **Option 2** – Situé dans le quartier Cammayene de Conakry, l'immeuble de bureaux est situé au 4ème étage du complexe Ghassn Building avec trois grands bureaux, d'une capacité de douze (12) pièce avec des postes de travail à espace ouvert, un bureau séparé pour le chef, 2 toilettes, des ascenseurs et escaliers, un système de climatisation, de l'internet par fibre optique et une sécurité 24/7. Il est à 10 minutes du ministère des Mines et à proximité de deux grands hôpitaux de la ville. Il y a une autre proposition de loger le chef de l'AMDC dans le même complexe de bâtiments, si nécessaire.
- c. La délégation de la CUA a également visité un terrain situé à Kouriah à environ 60 km de Conakry, qui a été désigné pour la construction des locaux permanents de l'AMDC.

19. Concernant l'exigence en matière de ratification, au moment de l'évaluation, la Guinée n'avait ni signé ni ratifié officiellement le statut de l'AMDC, mais le gouvernement guinéen a affirmé que les procédures internes de ratification étaient achevées et a fourni à la Commission une copie des instruments de ratification, et la copie originale devant être déposée auprès du Bureau du Conseiller juridique de la Commission par le Représentant permanent de la Guinée auprès de l'UA. À cet égard, la Guinée a, en date du 16 janvier, déposé les instruments de ratification de l'AMDC auprès du Bureau du Conseiller juridique et, à ce titre, a achevé le processus de ratification.

20. Quant au budget pour la période intérimaire, la délégation de l'UA a été informée que le gouvernement est prêt à fournir un financement n'excédant pas 2 millions de dollars par an pour une période intérimaire de (2) ans ou plus.

**FICHE D'EVALUATION POUR ACCUEILLIR LE SECRETARIAT DU CENTRE AFRICAIN DE
DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES MINERALES (AMDC)
PAYS : RÉPUBLIQUE DU SOUDAN**

	Listes de vérification	Point	Observations/Remarques
SECTION A : EXIGENCES PRIMAIRES			
1	Ratification des conventions générales sur les Privilèges et Immunités (10 points) - Convention générale sur les privilèges et immunités de l'OUA - La Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 - La Convention de Vienne sur les relations consulaires.	10	La République du Soudan a adhéré à la Convention générale de l'OUA et a également ratifié les deux Conventions de Vienne le 18 avril 1961.
2	Immunités et privilèges diplomatiques (10 points)	10	Le gouvernement s'engage à accorder l'immunité et les privilèges diplomatiques aux membres de l'AMDC, au personnel du Secrétariat et aux personnes assistant à la réunion de l'AMDC pendant la durée des affaires.
3	Structure de bureau sécurisée, accessible et entièrement meublée (10 points)	10	Le gouvernement s'engage à fournir une installation permanente équipée et entièrement meublée près de la rue du Nil où se trouvent le Programme des Nations Unies pour le développement et plusieurs ministères. L'équipe a visité ce bâtiment et a constaté qu'il répond aux exigences en termes d'accessibilité et de sécurité. Et s'il est choisi pour accueillir l'AMDC, le gouvernement garantit de rénover, de meubler et d'installer l'équipement de bureau requis en moins de deux mois. Outre l'espace de bureau standard, l'établissement dispose également d'une salle de conférence entièrement équipée d'une capacité de 150 places assises et d'un espace aménagé pour un service de bibliothèque.
4	Exemptions fiscales et douanières (10 points)	10	Le gouvernement s'engage à étendre l'exonération douanière et fiscale au personnel du secrétariat de l'AMDC et à leurs familles.
5	Atmosphère politique favorable (10 points)	10	La République du Soudan est paisible et sécurisée.
6	Installations logistiques adéquates, y compris le transport vers et hors du pays (10 points)	10	Les services publics tels que les logements abordables, les transports locaux, les écoles locales et internationales, les hôtels, les centres de loisirs, les centres de loisirs religieux et un certain nombre de centres commerciaux sont disponibles. En outre, plusieurs compagnies

			aériennes entrent et sortent quotidiennement de Khartoum, y compris Ethiopian Airlines, Kenya Airways, Emirates, Lufthansa, Sudan Airways et Turkish Airlines.
7	Infrastructure moderne, en particulier les installations de télécommunication (10 points)	10	Des installations de télécommunication et des services informatiques appropriés et efficaces existent.
8	Établissements de santé (10 points)	10	Des installations médicales adéquates, modernes et équipées sont disponibles à Khartoum.
9	Exigence relative aux visas d'entrée (10 points)	5	Les visas d'entrée sont obligatoires pour toutes les personnes, y compris celles qui détiennent des documents de voyage officiels de l'UA.
10	Secteur bancaire et transferts financiers (10 points)	5	Bien que diverses banques commerciales opèrent dans le pays. Il a cependant été noté qu'il existe des défis sur les transferts d'argent internationaux
SECTION B : EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES			
11	Soutien financier direct et supplémentaire à l'AMDC (10 points)	6	Le gouvernement est prêt à envisager de financer l'AMDC pour une période intérimaire jusqu'à ce que des ressources financières adéquates soient identifiées et, en tout cas, pour une période de deux ans.
12	Ratification du statut de l'AMDC (5 points)	0	La République du Soudan n'a pas encore signé ni ratifié le statut de l'AMDC.
13	Résidence du chef du Secrétariat (5 points)	5	Le gouvernement s'engage à fournir une résidence officielle appropriée et meublée au chef de l'AMDC.
Total		101	

**FICHE D'EVALUATION POUR ACCUEILLIR LE SECRETARIAT DU CENTRE AFRICAIN DE
DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES MINERALES (AMDC)
PAYS : RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE**

	Listes de vérification	Point	Observations/Remarques
SECTION A : EXIGENCES PRIMAIRES			
1	Ratification des conventions générales sur les Privilèges et Immunités (10 points) - Convention générale sur les privilèges et immunités de l'OUA - La Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 - La Convention de Vienne sur les relations consulaires.	10	La République de Zambie a signé, ratifié et / ou adhéré aux trois conventions.
2	Immunités et privilèges diplomatiques (10 points)	10	Le Gouvernement zambien s'est engagé à accorder et à respecter les privilèges et immunités dont jouissent tout le personnel de l'AMDC et ses invités, conformément au droit et aux normes internationales.
3	Structure de bureau sécurisée, accessible et entièrement meublée (10 points)	10	Le gouvernement a désigné trois (3) options de propriété appropriées comme installations éventuelles de l'AMDC et il est prêt à construire une structure permanente s'il est choisi pour l'accueillir. Toutes les propriétés sont considérées comme sûres, facilement accessibles et avec l'engagement de les meubler et de les équiper entièrement selon les normes modernes.
4	Exemptions fiscales et douanières (10 points)	10	Le gouvernement s'est engagé à accorder une exemption douanière et fiscale au personnel du secrétariat de l'AMDC et à leurs familles, conformément à l'accord d'accueil.
5	Atmosphère politique favorable (10 points)	10	Le gouvernement assure que la République de Zambie est un pays pacifique et politiquement stable.
6	Installations logistiques adéquates, y compris le transport vers et hors du pays (10 points)	10	Le gouvernement de la Zambie se vante d'installations logistiques adéquates, y compris le transport routier et aérien avec diverses compagnies aériennes entrant et sortant de la Zambie quotidiennement, y compris Ethiopian Airlines, Kenya Airways, South African Airways, British Airways, Emirates, etc. Il y a aussi un certain nombre d'hôtels en Zambie adaptés à différents budgets et exigences.

7	Infrastructure moderne, en particulier les installations de télécommunication (10 points)	10	Le gouvernement assure sa capacité à fournir une infrastructure moderne et adéquate dotée d'installations de télécommunication, y compris la connectivité Internet et téléphonique, pour la communication à l'intérieur et à l'extérieur de la Zambie.
8	Établissements de santé (10 points)	10	Un certain nombre de locaux sont situés à proximité d'hôpitaux et de cliniques locaux.
9	Exigence relative aux visas d'entrée (10 points)	10	Les titulaires des passeports de l'UA et d'autres passeports diplomatiques n'ont pas besoin de visa pour entrer en Zambie. Le gouvernement s'engage à fournir des visas aux invités de l'AMDC sur demande, conformément aux conditions convenues.
10	Secteur bancaire et transferts financiers (10 points)	10	Il existe une vaste gamme de banques opérant en Zambie et les transferts internationaux d'argent sont facilement effectués à l'extérieur et à l'intérieur du pays.
SECTION B : EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES			
11	Soutien financier direct et supplémentaire à l'AMDC (10 points)	10	Le gouvernement de la Zambie s'est déclaré prêt à financer l'AMDC pour une période intérimaire de deux ans ou plus. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'équipe attend toujours la confirmation. Le 19 janvier, le Gouvernement de la Zambie a approuvé un engagement de 4 millions de dollars américains au cas où il remporterait l'offre d'accueil de l'AMDC et que les preuves ont désormais été soumises.
12	Ratification du statut de l'AMDC (5 points)	2	La République de Zambie a signé le Statut de l'AMDC mais ne l'a pas encore ratifié.
13	Résidence du chef du Secrétariat (5 points)	5	Le gouvernement s'engage à fournir une résidence convenable au chef du Secrétariat de l'AMDC, dont deux ont été jugés conformes aux normes par la délégation de la CUA.
Total		117	

**FICHE D'EVALUATION POUR ACCUEILLIR LE SECRETARIAT DU CENTRE AFRICAIN DE
DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES MINERALES (AMDC)
PAYS : RÉPUBLIQUE DU KENYA**

	Listes de vérification	Point	Observations/Remarques
SECTION A : EXIGENCES PRIMAIRES			
1	Ratification des conventions générales sur les Privilèges et Immunités (10points) - Convention générale sur les privilèges et immunités de l'OUA - La Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 - La Convention de Vienne sur les relations consulaires.	10	La République du Kenya a signé, ratifié et / ou a adhéré aux trois conventions.
2	Immunités et privilèges diplomatiques (10 points)	10	Le gouvernement du Kenya comprend cette exigence en tant qu'hôte actuel d'un certain nombre d'institutions d'organisations internationales et s'engage à accorder et à respecter les privilèges et immunités dont jouissent tout le personnel de l'AMDC et ses invités conformément au droit international et aux normes internationales.
3	Structure de bureau sécurisée, accessible et entièrement meublée (10 points)	10	Le gouvernement du Kenya dispose d'un budget spécifique pour couvrir les locaux de l'AMDC dans un endroit approprié et il est disposé à construire une structure permanente s'il est choisi pour l'accueillir.
4	Exemptions fiscales et douanières (10 points)	10	Le gouvernement s'engage à étendre l'exemption douanière et fiscale au personnel du secrétariat de l'AMDC et à leurs familles, comme convenu dans l'accord de siège et comme il le fait déjà avec les institutions internationales existantes au Kenya.
5	Atmosphère politique favorable (10 points)	10	Le gouvernement assure que la République du Kenya est un pays pacifique et sécurisé.
6	Installations logistiques adéquates, y compris le transport vers et hors du pays (10 points)	10	Le Kenya a sa propre compagnie aérienne nationale qui vole à diverses destinations dans le monde entier. En outre, il est desservi par un certain nombre d'autres compagnies aériennes qui entrent et sortent du Kenya quotidiennement, y compris Ethiopian Airlines, South African Airways, British Airways, Emirates, etc. Il existe également un transport

			routier et maritime adéquat, le cas échéant. Il existe de nombreux hôtels de choix au Kenya adaptés à différents budgets et exigences.
7	Infrastructure moderne, en particulier les installations de télécommunication (10 points)	10	Le Kenya se targue d'être un chef de file dans le domaine des TIC et des télécommunications. A cet effet, le gouvernement assure de sa capacité à fournir une infrastructure moderne et adéquate équipée d'installations de télécommunication, y compris la connectivité Internet et téléphonique pour la communication à l'intérieur et à l'extérieur du Kenya.
8	Établissements de santé (10 points)	10	Il y a un certain nombre d'hôpitaux et de cliniques généraux et privés au Kenya qui sont facilement accessibles et conformes aux normes.
9	Exigence relative aux visas d'entrée (10 points)	10	Les détenteurs de passeports de l'UA et d'autres passeports diplomatiques et les ressortissants d'autres pays africains n'ont pas besoin de visa pour entrer au Kenya. Le gouvernement s'engage à fournir des visas aux invités de l'AMDC ne relevant pas de ces catégories, sur demande, conformément aux conditions convenues. Dans son discours inaugural pour son second mandat, le président a offert un visa à l'arrivée pour tous les Africains, tandis que les ressortissants d'Afrique de l'Est (EAC Citizens) pourront se rendre au Kenya en utilisant leurs cartes d'identité nationales.
10	Secteur bancaire et transferts financiers (10 points)	10	Il existe une vaste gamme de banques opérant au Kenya et les transferts internationaux d'argent sont facilement effectués à l'intérieur et à l'extérieur du pays.
SECTION B : EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES			
11	Soutien financier direct et supplémentaire à l'AMDC (10 points)	9	Le gouvernement du Kenya a un budget de 30 millions de Ksh qui a été approuvé en faveur de l'AMDC par le gouvernement et le Parlement depuis 2016. Il a également affecté une ligne budgétaire pour la gestion de l'AMDC dans sa planification budgétaire pour 2018 et au-delà et a disposé des fonds supplémentaires nécessaires pour soutenir le Secrétariat pendant une période intérimaire de deux ans ou plus.
12	Ratification du statut de l'AMDC (5 points)	0	La République du Kenya n'a ni signé ni ratifié le statut de l'AMDC.
13	Résidence du chef du Secrétariat (5 points)	5	Le gouvernement s'engage à fournir une résidence convenable au chef du Secrétariat de l'AMDC.
Total		114	

**FICHE D'EVALUATION POUR ACCUEILLIR LE SECRETARIAT DU CENTRE AFRICAIN DE
DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES MINERALES (AMDC)
PAYS : RÉPUBLIQUE DE GUINÉE**

	Listes de vérification	Point	Observations/Remarques
SECTION A : EXIGENCES PRIMAIRES			
1	Ratification des conventions générales sur les Privilèges et Immunités (10points) - Convention générale sur les privilèges et immunités de l'OUA - La Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 - La Convention de Vienne sur les relations consulaires.	10	La République de Guinée a signé, ratifié et / ou adhéré aux trois conventions.
2	Immunités et privilèges diplomatiques (10 points)	10	Le Gouvernement de la Guinée s'engage à accorder et à respecter les privilèges et immunités dont jouit tout le personnel de l'AMDC et leurs invités conformément au droit international et aux normes internationales.
3	Structure de bureau sécurisée, accessible et entièrement meublée (10 points)	10	Le gouvernement a désigné deux (2) options de propriété appropriées comme des locaux possibles de l'AMDC et a affecté un terrain sur lequel construire une structure permanente s'il est choisi pour l'accueillir. Les deux propriétés sont sécurisées, facilement accessibles et le gouvernement est engagé à les meubler et les équiper entièrement conformément aux normes modernes, y compris en effectuant les rénovations nécessaires.
4	Exemptions fiscales et douanières (10 points)	10	Le gouvernement s'engage à étendre l'exemption douanière et fiscale au personnel du secrétariat de l'AMDC et à leurs familles, conformément à l'accord de siège.
5	Atmosphère politique favorable (10 points)	10	Le gouvernement assure que la République de Guinée est politiquement et socialement stable et continue d'investir dans la sécurité et la défense pour assurer que cette situation est maintenue.
6	Installations logistiques adéquates, y compris le transport vers et hors du pays (10 points)	10	La République de Guinée est accessible par voie terrestre et aérienne avec diverses compagnies aériennes qui entrent et sortent de la Guinée quotidiennement, y compris Ethiopian Airlines, Kenya

			Airways, Air Côte d'Ivoire, Air France, Air Maroc, Tunis Air, Emirates, etc. Il y a un certain nombre d'hôtels abordables allant de 3 à 5 étoiles en Guinée pour répondre à différentes exigences.
7	Infrastructure moderne, en particulier les installations de télécommunication (10 points)	10	Le gouvernement assure de sa capacité à fournir une infrastructure moderne et adéquate équipée d'installations de télécommunication, y compris l'Internet par fibre optique et la connectivité téléphonique pour la communication en Guinée et à l'étranger.
8	Établissements de santé (10 points)	10	Les deux locaux éventuels de l'AMDC sont situés à proximité des plus grands hôpitaux nationaux et privés, avec des spécialisations chirurgicales.
9	Exigence relative aux visas d'entrée (10 points)	10	Les détenteurs de passeports de l'UA et d'autres passeports diplomatiques n'ont pas besoin de visa pour entrer en Guinée. Certains pays africains sont également exemptés de visa. Le gouvernement s'engage à fournir des visas aux invités de l'AMDC sur demande, conformément aux conditions convenues.
10	Secteur bancaire et transferts financiers (10 points)	10	Il y a 15 banques privées opérant en Guinée, y compris des banques internationales, régionales et locales. Les transferts d'argent peuvent être effectués à l'intérieur et à l'extérieur du pays.
SECTION B : EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES			
11	Soutien financier direct et supplémentaire à l'AMDC (10 points)	6	Le gouvernement de la Guinée a déclaré qu'il était disposé à financer l'AMDC pendant une période intérimaire de deux ans ou plus et qu'il se penchera sur les processus internes à cet égard. Au moment de la rédaction du rapport, l'équipe n'avait pas encore reçu la confirmation de cette offre.
12	Ratification du statut de l'AMDC (5 points)	5	La République de Guinée n'a ni signé ni ratifié le Statut de l'AMDC mais a fourni à la Commission une copie de son instrument de ratification, dont l'original sera officiellement déposé par le Représentant permanent de la Guinée auprès de l'UA. Les instruments de ratification ont été déposés auprès du Bureau du Conseiller juridique le 16 janvier 2016.
13	Résidence du chef du Secrétariat (5 points)	5	Le gouvernement s'engage à fournir une résidence convenable au chef du Secrétariat de l'AMDC, dont deux ont été jugés conformes aux normes par la délégation de la CUA.
Total		116	

VII Conclusion

21. Au cours de l'évaluation initiale et de la réévaluation, tous les pays ont manifesté un haut niveau d'engagement pour accueillir le centre de développement des ressources minérales en Afrique. Tous les pays sont des pays miniers et adhèrent aux principes de la Vision minière en Afrique. Ils ont tous affiché un haut niveau d'idéaux et de valeurs panafricaines et comprennent tous l'importance ainsi que le rôle transformateur des ressources minérales. Ils comprennent tous que l'AMDC en tant qu'institution de l'UA devrait être détenu et principalement financé par les pays africains pour s'assurer que les ressources minérales contribuent à la croissance inclusive et au développement durable par la transformation structurelle sociale et économique non seulement du pays hôte mais du continent envisagé dans l'Agenda 2063. Ils sont tous d'accord sur le fait que le budget de base de l'institution devrait être couvert par les Etats membres, et tout financement des partenaires au développement ne peut qu'appuyer ou contribuer au budget-programme.

22. Ci-après les résultats, comme indiqué dans la fiche d'évaluation des pays :

Pays	Point	Position
Zambie	117	1
Guinée	116	2
Kenya	114	3
Soudan	101	4

VIII Recommandation :

23. Il est recommandé que ce rapport soit soumis à l'examen du Conseil exécutif.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2018-01-26

Evaluation Mission Report to Host the African Minerals Development Centre (AMDC) 26 December 2017 to 12 January 2018

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8957>

Downloaded from African Union Common Repository